



**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
JONC	1
DJA	1
Intéressés	2

N° 4445-2018/ARR/DJA

du : 21/12/2018

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n° 2018-20 du 2 octobre 2018 relative à la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le courrier du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 21 novembre 2018 (réf Salsa n° 34174-2018/1) ;

Vu le rapport n° 34443-2018/1-ACTS/DJA du 26 novembre 2018,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Après l'article 72 de l'arrêté du 18 juin 2014 suscité, relatif au comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI), est inséré un article 72-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 72-1** : *Au comité stratégique pour l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelle (CSEIFOP) est désignée Mme Cinthia Morizot suppléée le cas échéant par M. Thierry Reydellet* ».

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.